

# UBAM

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 35 412

## INFORMATIONS ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

### UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND

Luxembourg, le 21 juillet 2023

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'Administration d'UBAM vous informe de la décision suivante prise par résolution circulaire :

Le compartiment UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND (le « Compartiment absorbé ») fusionnera avec le compartiment UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND (le « Compartiment absorbant »), ce dernier absorbant l'autre conformément au type de fusion décrit à l'article 1, alinéa 20, point a) de la loi du 17 décembre 2010.

Cette fusion est motivée par le fait que les actifs du Compartiment absorbé ont atteint un faible niveau et que le Compartiment absorbant offre aux actionnaires une exposition similaire mais plus globale aux obligations convertibles avec un ISR plus faible. En outre, le Compartiment absorbé est classé comme produit relevant de l'article 6 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), tandis que le Compartiment absorbant est classé comme produit relevant de l'article 8.

La fusion prendra effet le 7 septembre 2023 (la « Date de prise d'effet »).

Les politiques et objectifs d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant diffèrent de la manière suivante.

UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
<p>Compartiment activement géré libellé en USD et qui investit ses actifs nets principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en obligations convertibles</li><li>- en obligations échangeables en actions</li><li>- en obligations remboursables en actions</li><li>- en obligations à bons de souscription</li><li>- en obligations indexées sur des actions</li></ul> <p>- dans tout autre type de titres qui peuvent être considérés comme des actions en vertu de la législation locale (les titres privilégiés convertibles, les actions privilégiées perpétuelles convertibles, etc.), mais à l'exclusion des titres à conversion obligatoire ; non soumis à des contraintes de notation, dont le sous-jacent provient d'une société mondiale spécialisée dans le secteur des technologies de l'information.</p>	<p>Compartiment libellé en EUR et qui investit ses actifs nets principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en obligations convertibles</li><li>- en obligations échangeables en actions</li><li>- en obligations remboursables en actions</li><li>- en obligations à bons de souscription</li><li>- en obligations indexées sur des actions</li></ul> <p>- dans tout autre type de titres qui peuvent être considérés comme des actions en vertu de la législation locale (les titres obligatoirement convertibles, les titres privilégiés convertibles, les parts privilégiées obligatoirement convertibles, les actions privilégiées obligatoirement convertibles, les obligations obligatoirement échangeables, les actions privilégiées perpétuelles convertibles, etc.)</p> <p>ou des titres similaires présentant une notation minimum B- (S&amp;P ou FITCH), B3 (Moody's) ou une notation équivalente attribuée par une</p>

UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
<p>Le Compartiment peut avoir recours à des contrats de change à terme sur les marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré afin de couvrir le portefeuille contre le risque de change.</p> <p>Le Compartiment peut également être exposé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions dans la limite de 10 % (à l'exclusion des actions privilégiées) de ses actifs nets. Les actions détenues par le Compartiment résulteront uniquement de conversions d'obligations. Ces actions seront vendues par le Gestionnaire d'investissement dans un délai maximum de 6 mois ;</li> </ul> <p>Le Compartiment couvrira les devises autres que le dollar et son exposition directe résiduelle aux devises autres que la devise de base (USD) sera de 10 % maximum. En outre, les expositions de change indirectes peuvent être couvertes occasionnellement à l'entière discrétion du Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des obligations émises en vertu de toute législation, y compris des titres émis en vertu des dispositions REG S ou 144A, conformément à la stratégie d'investissement du Compartiment.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets en produits à haut rendement non soumis à des contraintes de notation et n'investira pas dans des titres qui sont désignés sous le nom d'obligations contingentes convertibles (« CoCo »).</p> <p>Les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement sur la Taxonomie de l'UE).</p>	<p>autre agence de notation, ou une notation interne équivalente déterminée par le Gestionnaire d'investissement, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société mondiale, y compris dans les Pays émergents, représentant jusqu'à 50 % des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des contrats à terme, des swaps (y compris les Credit Default Swaps – CDS), des options et des contrats de change à terme sur les marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré afin de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, au crédit, au change et à la volatilité.</p> <p>Le Compartiment peut également être exposé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions dans la limite de 10 % (à l'exclusion des actions privilégiées) de ses actifs nets. Les actions détenues par le Compartiment résulteront uniquement de conversions d'obligations. Ces actions seront vendues par le Gestionnaire d'investissement dans un délai maximum de 6 mois ;</li> <li>- obligations non convertibles ou obligations similaires, quelle que soit leur échéance. Les investissements en obligations non convertibles à haut rendement ou en obligations similaires sont limités à 20 % de ses actifs nets.</li> </ul> <p>L'exposition aux actions du Compartiment ne doit pas dépasser 70 % (en investissant dans des actifs éligibles, comme détaillé ci-dessus). Dans ce contexte, l'« exposition aux actions » désigne la sensibilité globale aux actions du portefeuille. Au niveau d'un titre unique (p. ex. : obligations convertibles), la sensibilité aux actions fait référence à la variation du cours du titre pour une variation de 1 % du cours de l'action sous-jacente. Au niveau du portefeuille, la sensibilité moyenne aux actions est calculée comme la moyenne pondérée de la sensibilité aux actions de chaque titre.</p> <p>Le Compartiment couvrira les devises autres que l'euro et son exposition directe résiduelle aux devises autres que la devise de base (EUR) sera de 10 % maximum. En outre, les expositions de change indirectes peuvent être couvertes occasionnellement à l'entière discrétion du gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des</p>

UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
	<p>obligations émises en vertu de toute législation, y compris des titres émis en vertu des dispositions REG S ou 144A, conformément à la stratégie d'investissement du Compartiment.</p> <p>Ce compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets en produits à haut rendement et n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles (« CoCo »).</p> <p>Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales (E) et sociales (S) tout en investissant dans des sociétés ayant de bonnes pratiques de gouvernance, conformément à l'Article 8 du Règlement de l'UE n° 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Il vise à obtenir une notation ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) moyenne supérieure à celle de l'indice Refinitiv Global Hedged Convertible Bond (EUR) et une empreinte carbone inférieure (telle que mesurée par l'intensité carbone moyenne pondérée). Cet indice est utilisé pour mesurer les caractéristiques ESG du Compartiment.</p> <p>Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) font partie intégrante du processus d'investissement du Compartiment (sélection des titres, construction du portefeuille). La stratégie de durabilité du Compartiment repose sur deux principales composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un filtrage négatif (critères d'exclusion) : respect de la politique d'investissement responsable d'UBP (disponible à l'adresse : <a href="https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment">https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment</a>) ;</li> <li>- Une intégration ESG positive (voir détails ci-dessous).</li> </ul> <p>80 % des actifs nets du Compartiment au minimum sont soumis à une analyse extra-financière réalisée en interne ou en externe.</p> <p>En interne, la méthodologie de notation ESG du Compartiment repose sur l'évaluation (1) du risque climatique, (2) de l'environnement, (3) des questions sociales et (4) des questions de gouvernance. Pour chacune de ces 4 composantes, les entreprises sont analysées sur les questions les plus importantes en matière de développement durable en fonction de leurs activités. Cette évaluation est basée sur une combinaison d'analyses internes</p>

UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
	<p>fondamentales et de données quantitatives fournies par des fournisseurs ESG externes.</p> <p>La qualité ESG globale du portefeuille est mesurée par rapport à celle de Refinitiv Europe Hedged Convertible Bond (EUR) afin de s'assurer que le Compartiment tend vers un profil de qualité ESG supérieur et une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice du marché des obligations convertibles européennes. Le profil de qualité ESG du fonds est mesuré par le score ESG moyen pondéré ajusté pour le secteur des sociétés dans lesquelles le portefeuille est investi. L'empreinte carbone est mesurée par la moyenne pondérée de l'intensité carbone du fonds.</p> <p>Le Compartiment promeut les caractéristiques E/S et n'a pas d'objectif d'investissement durable.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement prend en considération, d'une part les incidences négatives des investissements sur les questions environnementales (intensité carbone moyenne pondérée) et sociales (diversité de genre : pourcentage de femmes occupant des postes de direction ; exposition aux armes controversées), et d'autre part le respect des normes internationales (violations du Pacte mondial des Nations Unies).</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement tient compte de la gouvernance dans le cadre de son évaluation du développement durable. Ainsi, il évalue des facteurs tels que les pratiques comptables et la qualité des données financières publiées, la composition du conseil d'administration, l'indépendance du président et du conseil d'administration, la structure de l'actionnariat, la dispersion de la détention d'actions ainsi que les politiques de rémunération et tout particulièrement l'intégration de critères extra-financiers.</p> <p>La stratégie d'investissement est soumise à trois contraintes pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par le Compartiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'application d'un filtrage négatif (critères d'exclusion) : respect de la Politique d'investissement responsable d'UBP (disponible à l'adresse : <a href="https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment">https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment</a>) ;</li> <li>- un minimum de 80 % de l'allocation du</li> </ul>

UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
<p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.</p>	<p>Compartiment à des obligations convertibles sous-jacentes est soumis à une analyse extra-financière réalisée en interne ou en externe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la recherche d'un profil de qualité ESG supérieur à celui de l'indice mondial du marché des obligations convertibles, Refinitiv Global Hedged Convertible Bond (EUR), et d'une empreinte carbone inférieure à celle de ce dernier.</li> </ul> <p>L'exposition aux produits dérivés n'est pas liée à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment. Le Compartiment peut avoir recours à des contrats à terme, des swaps (y compris les Credit Default Swaps – CDS), des options et des contrats de change à terme sur les marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré afin de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, au crédit, au change et à la volatilité. Nous considérons que l'impact de l'utilisation d'instruments dérivés sur la qualité ISR du Compartiment est limité. Les calculs du score/de la notation ESG du Compartiment sont effectués uniquement sur les obligations du portefeuille.</p> <p>Bien que ce Compartiment soit classé Article 8 selon le Règlement SFDR, les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement sur la Taxonomie de l'UE).</p> <p>De plus amples informations sur le Règlement SFDR sont disponibles dans l'Annexe relative au Règlement SFDR (1).</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.</p> <p>Le Compartiment est activement géré et utilise l'Indice Refinitiv Global Hedged Convertible Bond (EUR) (« l'Indice de référence ») pour atteindre son objectif de performance. L'Indice de référence est représentatif de l'univers d'investissement et du profil de risque du Compartiment. Si les titres détenus par le Compartiment correspondent essentiellement à ceux de l'Indice de référence, le Gestionnaire d'investissement dispose toutefois d'une grande latitude pour s'écarter de ses éléments constitutifs en ce qui concerne les pays, les</p>

UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
<p><i>Profil de l'investisseur type : ce Compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques modérés liés à des investissements en actions cotées. Ainsi, l'investisseur devrait avoir de l'expérience dans les produits financiers, avoir un horizon minimum d'investissement de 3 ans et pouvoir accepter des pertes.</i></p> <p>- Calcul du risque : méthode par les engagements</p>	<p>secteurs, les émetteurs et les instruments, afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques. L'indice de référence n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.</p> <p><i>Profil de l'investisseur type : ce Compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques modérés liés à des investissements en actions cotées. Ainsi, l'investisseur devrait avoir de l'expérience dans les produits financiers, avoir un horizon minimum d'investissement de 3 ans et pouvoir accepter des pertes.</i></p> <p>- Calcul du risque : méthode par les engagements</p>

(1) Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (ci-après « Niveau 2 du Règlement SFDR »), veuillez noter que, en plus des informations déjà disponibles sur le Règlement SFDR pour le Compartiment absorbant, une Annexe relative au Règlement SFDR pour ce même Compartiment est disponible. Les actionnaires du Compartiment absorbé ayant l'intention de participer à cette Fusion sont donc invités à se reporter à l'Annexe relative au Règlement SFDR du Compartiment absorbant dans la dernière version du prospectus d'UBAM, disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social d'UBAM, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ainsi que sur le site Web de la Société de gestion d'UBAM ([www.ubp.com](http://www.ubp.com)).

## Règlement SFDR

UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
Article 8	Article 8

De plus amples informations sur le Règlement SFDR sont disponibles dans le prospectus d'UBAM aux pages 21 et 23, ainsi que dans l'annexe relative au Règlement SFDR des deux Compartiments.

## Les commissions de gestion et les frais courants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions du Compartiment absorbant du même Type et dotées des caractéristiques les plus similaires possibles (devise, capitalisation, distribution) aux actions détenues dans le Compartiment absorbé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND				UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND			
Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Coûts récurrents (hors coûts de transaction)	Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Coûts récurrents (hors coûts de transaction)
LU2256758306	AC USD	1,20 %	1,76 %	LU0940716409	AHC USD	1,00 %	1,50 % (b)
LU2256758488	AD USD	1,20 %	1,76 %	LU0940716581	AHD USD	1,00 %	1,50 % (b)
LU2256758561	AHC CHF	1,20 %	1,76 %	LU0940716235	AHC CHF	1,00 %	1,50 %
LU2256758645	AHD CHF	1,20 %	1,76 %	LU0940716318	AHD CHF	1,00 %	1,50 % (a)
LU2256758728	AHC EUR	1,20 %	1,76 %	LU0940716078	AC EUR	1,00 %	1,50 %
LU2256759296	AHC SEK	1,20 %	1,76 %	LU0940716664	AHC SEK	1,00 %	1,50 % (a)

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND				UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND			
Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Coûts récurrents (hors coûts de transaction)	Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Coûts récurrents (hors coûts de transaction)
LU2256759452	AHC GBP	1,20 %	1,76 %	LU0940716821	AHC GBP	1,00 %	1,50 %
LU2256759619	IC USD	0,90 %	1,27 %	LU0940717639	IHC USD	0,65 %	0,94 % (b)
LU2256759700	ID USD	0,90 %	1,27 %	LU0940717712	IHD USD	0,65 %	0,94 % (b)
LU2256759882	IHC CHF	0,90 %	1,27 %	LU0940717472	IHC CHF	0,65 %	0,94 %
LU2256760039	IHC EUR	0,90 %	1,27 %	LU0940717126	IC EUR	0,65 %	0,94 %
LU2256760542	IHD GBP	0,90 %	1,27 %	LU0940718108	IHD GBP	0,65 %	0,94 % (a)
LU2256760625	UC USD	0,90 %	1,46 %	LU2051757768	UHC USD	0,65 %	0,98 % (b)
LU2256760898	UD USD	0,90 %	1,46 %	LU2051757842	UHD USD	0,65 %	0,98 % (a) (b)
LU2256760971	UHC CHF	0,90 %	1,46 %	LU2051757503	UHC CHF	0,65 %	0,98 %
LU2256761276	UHC EUR	0,90 %	1,46 %	LU0940718793	UD EUR	0,65 %	0,98 %

(a) Cette classe d'actions étant actuellement inactive, ce nombre est une estimation.

(b) Pour ces actions, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions du Compartiment absorbant qui sont des actions couvertes et qui seront couvertes dans une fourchette comprise entre 95 % et 105 % par des opérations de couverture. Pour de plus amples informations, les actionnaires du Compartiment absorbé doivent se reporter au dernier Prospectus de l'UBAM.

Les autres frais imputés au Compartiment absorbant sont identiques à ceux facturés au Compartiment absorbé, à l'exception de la Commission de marketing (0,05 %) et de la Commission du Distributeur général (0,10 %), qui s'appliquent aux classes d'actions U du Compartiment absorbé, mais pas à celles du Compartiment absorbant.

La plupart des actifs du Compartiment absorbé (qui ne sont pas conformes à la politique d'investissement) seront vendus jusqu'à la Date de prise d'effet et seule une part limitée de ces actifs sera transférée au Compartiment absorbant à cette date.

L'apport des actifs du Compartiment absorbé étant conforme à la politique d'investissement du Compartiment absorbant, la fusion n'aura aucun impact négatif sur la performance et la composition du portefeuille du Compartiment absorbant. En outre, aucun rééquilibrage significatif ou important du portefeuille du Fonds absorbant n'est prévu avant ou après la Fusion.

Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND (toutes classes d'actions)	UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND (toutes classes d'actions)
ISR = 4	ISR = 3

Le Compartiment absorbant a un ISR (3) plus faible que celui du Compartiment absorbé (4). Cette différence résulte d'un niveau de volatilité différent entre les deux compartiments d'après leurs performances historiques respectives.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant étant deux compartiments de la même entité juridique, leur imposition est identique. Il est toutefois conseillé aux actionnaires de s'informer sur les conséquences potentielles que la fusion programmée pourrait avoir sur leur propre imposition.

Le coût de cette fusion sera supporté par UBP Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg.

À compter de la date du présent avis et jusqu'à la réalisation de la décision de fusion, (i) aucune action du Compartiment absorbé ne sera émise, mais (ii) le compartiment continuera de racheter ses actions.

Les actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant qui sont en désaccord avec la fusion peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, jusqu'au 31 août 2023 à 13 h 00.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas effectué de demandes de rachat de leurs actions avant le 31 août 2023 à 13 h 00 se verront attribuer les actions correspondantes du Compartiment absorbant conformément au tableau ci-dessus, et seront considérés, à compter du 7 septembre 2023, comme des actionnaires du Compartiment absorbant, et disposeront de tous les droits associés à cette qualité.

Le calcul du rapport d'échange sera effectué le 7 septembre 2023, par la division de la valeur nette d'inventaire (VNI) par action du Compartiment absorbé en date du 6 septembre 2023 par la VNI de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant en date du 6 septembre 2023. Le calcul du rapport d'échange sera vérifié par les réviseurs d'entreprises d'UBAM, Deloitte Audit Sàrl.

Le prospectus, les documents d'informations clés (DIC) ainsi que les derniers rapports périodiques d'UBAM seront mis à la disposition de tous les investisseurs, sans frais, sur demande adressée au siège social d'UBAM, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur le site Web de la Société de gestion d'UBAM ([www.ubp.com](http://www.ubp.com)). Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises concernant la fusion ainsi que toute information supplémentaire seront disponibles au siège social d'UBAM.

Le Conseil d'Administration d'UBAM

*Ci-joint : DIC des classes d'actions absorbantes*